

**Fonds d'intervention économique :**  
**Aide à l'implantation de la Société ECE (Entreprise-Construction-  
Electromécanique) sur le Parc d'activités La Fayette**  
**Délibération modificative**

**Rapporteur : M. Vincent FUSTER, Vice-Président**

<b>AVIS</b>			
<b>Commission n°2</b>		<b>Bureau</b>	
séance du 07/11/03	favorable	séance du 26/11/03	favorable

  

<b>Inscription budgétaire</b>	
BP 2003 Imputation : 6572.90	Montant : 76 225 €

Par délibération du 24 juin 2002, le Conseil de Communauté décidait d'octroyer une aide à la Ville de Besançon pour aider à l'implantation et au développement de la société ECE (filiale ZODIAC) sur le Parc d'activités La Fayette. (effectif : 46 personnes - Activités : équipements d'éclairage des cabines de pilotage des avions.)

Or la réglementation en matière d'aide économique des collectivités locales rend nécessaire de verser cette aide non à la Ville mais à la SEDD, qui en tant que propriétaire du terrain et aménageur, est l'organisme relais qui déduira du prix de vente du terrain aménagé les subventions ainsi perçues.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement :**

- sur cette modification d'attributaire,
- sur le pouvoir à donner au 1<sup>er</sup> Vice-Président pour signer la convention à intervenir entre la CAGB, la SEDD et ECE.

Pour extrait conforme,

Le Président